



Guide pour les animateurs

ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION DES FERMES

POUR INSTALLER DE NOUVEAUX PAYSANS



Les freins à la transmission



Les étapes et démarches de la transmission



Accompagnement à la transmission



© Georges Bartoli

UN GUIDE POUR LES ANIMATEURS

Ce guide s'adresse principalement aux animatrices et animateurs qui veulent se lancer dans l'accompagnement à la transmission, mais peut également servir à des animatrices et animateurs plus expérimentés qui souhaitent diversifier leurs pratiques d'accompagnement. Il a pour objectif de permettre aux plus novices de comprendre et de se familiariser avec le processus de transmission, tout en proposant un panel d'outils et de méthodes pour démarrer l'accompagnement à la transmission.

Il a été conçu de manière à apporter des « éclairages » pour comprendre la transmission du point de vue humain, et notamment ses freins, à recenser les informations techniques du parcours à la transmission, et enfin à proposer des clés pour accompagner les futurs cédants. La liste des outils et méthodes d'accompagnement proposée dans ce guide n'est sûrement pas exhaustive ; c'est une base qui se doit d'être complétée par des formations au sujet de la transmission et des journées de mutualisation.

Devant la complexité de la thématique, des enjeux et des dispositifs concernés, les accompagnateurs doivent se positionner comme le fil rouge des projets de reprise-transmission. De nombreux experts (juristes, experts comptables, sociologues, etc.) sont des soutiens essentiels aux personnes accompagnées. De plus, bien que le réseau des Adear ait développé une expertise certaine dans l'accompagnement des projets de transmission, les partenariats locaux (AFOCG, Terre de Liens, CIVAM, collectivités territoriales...) demeurent primordiaux pour toucher un large public et favoriser un accompagnement le plus complet possible.

Ce guide sera sûrement familier à certain.e.s animatrices et animateurs, celui-ci résultant de la fusion et de l'actualisation de deux précédents guides à la transmission : *Transmettre sa ferme pour installer de nouveaux paysans*¹, *Le guide du futur cédant*², tous deux établis dans le cadre du programme DATAR Massif Central 2011-2013. Le guide ayant une portée à l'échelle nationale, il conviendra à chaque animatrice et animateur d'adapter les informations à sa région ou à son département.

En espérant qu'il vous soit utile !

¹ ADEAR Massif Central. Guide pour l'accompagnement : Transmettre sa ferme pour installer de nouveaux paysans. Programme DATAR 2011/2013, 2e édition.

² Association pour une dynamique paysanne et rurale en Massif Central. Le Guide du futur cédant. Programme DATAR Massif Central 2011-2013.



© Georges Bartoli

ÉCLAIRAGES SUR **LES FREINS À LA TRANSMISSION**

ÊTRE AGRICULTEUR/TRICE AUJOURD'HUI ET TRANSMETTRE! CONFLIT DE GÉNÉRATIONS?



**En 1900, l'espérance de vie était de 40 ans... C'est-à-dire pas de retraite!
En 2000, l'espérance de vie est de 80 ans...
C'est-à-dire encore au moins 20 ans de retraite, de quoi avoir plusieurs vies et envies!**

L'attitude au travail ne cesse d'évoluer et tout au long des générations, le métier d'agriculteur/trice change parce que... la vie a changé; l'agriculture a changé, et le modèle du métier a changé.

2004

Les agriculteurs installés «hors cadre familial» étaient 50 000, soit 10% des 500 000 chefs d'exploitation.

2020

On prévoit 100 000 HCF, soit plus de 25% des 350 000 à 400 000 chefs d'exploitation. Ils feront partie intégrante du paysage agricole, avec leur vision innovante de l'agriculture.

Les générations des futurs cédants et des futurs repreneurs

Avant 1946, le modèle patriarcal se définit par la famille « souche », l'autosuffisance, la tradition et l'attachement au passé, la préservation du patrimoine. Les traditionalistes ont un respect de l'autorité des plus anciens. La loyauté est importante. Ils sont stables. Nous sommes dans une famille agricole patriarcale, dans une société paysanne. Un homme sur deux travaille dans l'agriculture, la ferme est en quasi-autarcie. Être paysan est un « état ». La valeur travail est TRÈS importante, « *il faut travailler dur pour gagner sa vie* ». Les femmes sont à la maison, les hommes au travail. La transmission est une décision de famille, elle est imposée.

Après 1946 et jusqu'en 1964, les baby-boomers d'après-guerre sont optimistes (qui entraîne un idéal de vie de mai 68...). Ils respectent l'autorité, mais veulent être traités comme des égaux. Ils travaillent beaucoup et longtemps. C'est la

première génération du divorce. L'agriculteur est inséré dans la société française. Un Français sur quatre travaille dans l'agriculture. L'agriculteur devient producteur, être agriculteur est un « métier ».

Dans les années 60, le modèle familial se définit par un couple d'agriculteurs (mari et femme), qui n'habite pas avec les parents. L'agriculture à une fonction de production, avec une parité des revenus avec les autres Français. La transmission est une succession familiale obligée.

Après 1965 et jusqu'à 1980, c'est la génération X, qui est sociologiquement difficile à définir. Le modèle céréaliériste arrive dans les années 80: l'agriculteur est seul, son conjoint a une activité extérieure. Une parité de conditions de vie avec les autres Français s'installe. La transmission est une succession familiale voulue.

Les futurs cédants se situent par là!

Les futurs repreneurs se situent par là!

Après 1980, la génération Y se caractérise par une plus grande mobilité, tant géographique que professionnelle ou personnelle (couples diffé-

rents...). Ils ont une grande aisance avec les nouvelles technologies et aiment le rapport d'égalité dans le travail. Ils travaillent en coopération, en cherchant à développer leurs compétences. Ils veulent avoir du plaisir et rechercher un équilibre entre le travail et la famille. On remarque un retour aux valeurs familiales, avec un statut homme/femme égal.

Les années 2000 voient le modèle personnel apparaître. Le métier d'agriculteur est un choix personnel et individuel, c'est un métier parmi d'autres, il peut être un métier temporaire. Les projets sont tous différents par rapport au métier, la diversité arrive. **L'installation est un choix personnel; la transmission, c'est si quelqu'un le veut bien.**

Les anciens font des comparaisons avec un temps qui ne correspond pas aux vécus et aux références des jeunes, cela peut être une source de conflit générationnel! Un tableau intitulé «*L'évolution de la vision du métier d'agriculteur, au fil des générations*», très schématique, permet néanmoins de prendre conscience des sources potentielles de conflits et de les anticiper au sein de son accompagnement. Il a été construit à partir du mémoire de Gildas Dousset «*Étude des freins à la transmission des exploitations agricoles dans le Massif Central*», rédigé en 2009.

L'agriculture et les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain

Être agriculteur aujourd'hui, c'est une liberté de choix, de décision, d'autonomie. Des responsabilités, un cadre de vie, un cadre de travail, etc, et une réalisation de soi en étant acteur d'un projet. Aujourd'hui être agriculteur/trice obéit à un projet professionnel (cela est vrai pour les personnes en Hors Cadre Familial (HCF), comme pour les enfants d'agriculteurs). Être agriculteur/trice, c'est se réaliser à travers un projet personnel.

Ainsi, l'installation est un choix personnel, c'est l'expression d'un projet professionnel. La transmission, c'est si quelqu'un le veut et parfois si quelqu'un le peut...

Aujourd'hui, on peut définir 3 formes d'agriculture:

- * une agriculture productive et de précision: exigences qualitatives (certification), quantitatives et environnementales;
- * une agriculture de terroirs appuyée sur les signes officiels de qualité (AOC, labels, AB, ...);
- * une agriculture de territoires: gestion de l'espace, activités de service.

Et demain ?

- * une agriculture « traditionnelle »: production intensive, grandes surfaces, capital important. Il s'agira des héritiers du monde agricole;
- * une agriculture « entrepreneuriale »: multifonctionnalité, diversification, pluriactivité. Cela correspond à beaucoup de personnes en situation Hors Cadre Familial (HCF).

L'enjeu dans le renouvellement des générations d'agriculteurs d'aujourd'hui:

- * passer d'une vision « unifiée » à une vision de la « diversité »;
- * passer de « l'agriculture » aux « agricultures »: Alors qu'ils sont de moins en moins nombreux, les agriculteurs sont de plus en plus « divers ». Aujourd'hui, être agriculteur et transmettre son exploitation peut inclure:
 - avoir un projet de vie pour les 20 à 30 années suivantes;
 - avoir un projet de transmission. ■

**PRÉPARER SA RETRAITE,
C'EST REFAIRE SA LIGNE DE VIE,
POUR REPRENDRE CONTACT
AVEC SOI ET COMPRENDRE
QUE CELUI QUI PREND LA SUITE
VA FAIRE AUTANT, VOIRE PLUS,
DE CHOSES SUR LA FERME.
EST-ON PRÊT ?**



© Georges Barroil

ÉTAPES ET DÉMARCHES DE LA TRANSMISSION

1. DÉROULEMENT « IDÉAL » DU PROCESSUS DE TRANSMISSION

Un parcours modèle

Ce parcours est un modèle qui peut évoluer en fonction des situations. Il se présente sous la forme de cinq étapes présentées de manière chronologique :

- La réflexion de départ ;
- La préparation de la transmission ;
- La décision de transmettre à un repreneur ;
- La concrétisation de la démarche de transmission ;
- La finalisation.

Ce sont donc ces différents points du processus à la transmission qui sont présentés ci-après, dans la frise des étapes et démarches de la transmission du cédant. Cette frise récapitule les grandes étapes du projet de transmission.

Elle est scindée en trois parties :

- Les démarches que doit effectuer le cédant pour sa retraite ;
- Les démarches concernant la transmission de l'exploitation agricole ;
- Les démarches en lien avec le repreneur.¹

Par simplification, elle s'échelonne sur les cinq années qui précèdent la cessation d'activité, les démarches à effectuer étant concentrées sur cette période. Tout ce qui concerne la réflexion de départ n'apparaît pas dans cette frise, mais est détaillé par la suite.

¹ Le parcours à l'installation a lui-même fait l'objet de la réalisation d'un guide et n'est donc pas détaillé ici.

**6-7 ans avant
la transmission**

REMARQUE

L'Estimation Indicative Globale (EIG)

♦ À 55 ans, puis tous les 5 ans, le cédant reçoit de la part de la MSA une Estimation Indicative Globale (EIG) qui récapitule la carrière du cédant à laquelle s'ajoute une estimation du futur montant de la retraite de base et complémentaire à différents âges de départs possibles. Cette reconstitution de carrière permet au cédant de déterminer le nombre de trimestres de cotisation restant à valider pour toucher sa retraite à taux plein. Il est conseillé de faire le point avec un conseiller MSA, dès la réception de l'EIG.

LA RÉFLEXION DE DÉPART

Quand le cédant peut-il faire valoir son droit à la retraite ?

Pour le savoir, le cédant peut demander son relevé de carrière directement auprès de la MSA en charge. Le relevé de carrière permet de faire un point précis sur sa situation et de prendre une décision sur la date de départ en retraite.

Le relevé de carrière mentionne notamment les rémunérations ou revenus soumis à cotisations, le nombre de trimestres cotisés et, le cas échéant, celui des trimestres assimilés (service militaire, maladie, invalidité, accident du travail, congé parental, chômage, etc.) ou équivalents (période aide familial, activité exercée à l'étranger, etc.), qui peuvent être pris en compte sous certaines conditions. Pour le régime agricole, le relevé de carrière comprend aussi bien les activités salariées que non-salariées agricoles. Il permet de vérifier que la MSA a bien eu connaissance de l'ensemble des activités du cédant relevant du régime agricole.

Que veut dire transmettre ? Pourquoi transmettre ?

L'objectif est de réfléchir au préalable sur la notion de transmission, sur ce qu'est une transmission réussie pour le cédant : quelles sont ses

inquiétudes ? Comment s'imagine-t-il ce projet ? Qu'est-ce qui est motivant dans la transmission ? Quelles sont les priorités du cédant ? Qu'est-ce qu'implique une transmission ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Parler de son idée de transmettre

Discussion en famille, avec le conjoint, les enfants, les frères et sœurs, les voisins, les éventuels propriétaires de terrains, etc. Il est important de les tenir au courant, de les consulter et surtout d'expliquer pourquoi on souhaite transmettre. Ce dialogue permettra au cédant d'avancer dans sa réflexion, mais aussi favorisera l'installation du repreneur sur de bonnes bases d'intégration sociale.

Envisager la retraite comme un nouveau projet

La transmission d'une exploitation doit s'envisager comme un nouveau projet. Le cédant envisagera cette étape de manière positive s'il se projette sur d'autres activités et sur l'organisation d'un nouvel emploi du temps. Le cédant doit définir son projet de retraite en abordant notamment la question de la libération ou non de la maison d'habitation. ■

Tableau 1 – Les démarches du cédant

	- 5 ans Préparation et anticipation	- 3 ans Préparation	- 2 ans Décision	- 1 an Concrétisation	- 6 mois Concrétisation	Cessation d'activité Transmission
Retraite	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander le relevé de carrière pour connaître le nombre de trimestres restant à valider. ◆ Évaluation financière du projet de retraite. 			<ul style="list-style-type: none"> ◆ Demander des aides AITA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander la retraite. 	
Cession de la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion sur la transformation éventuelle de l'outil de production. ◆ Diagnostic de transmission. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : renvoyer la DICA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ État des lieux de la ferme. ◆ Choix du mode de cession. ◆ Faire le point avec son associé ou salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ DDT : transfert des DPB. ◆ MSA : mettre à jour le formulaire parcellaire. ◆ Informer les propriétaires. ◆ Présenter le repreneur à l'environnement local. 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : bulletin de mutation des terres. ◆ CFE : déclaration de cessation d'activité.
Recherche d'un repreneur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Détermination du profil du repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rédaction et diffusion de l'annonce. ◆ Inscription au RDI. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Engagement avec le repreneur (réflexion, stage de parrainage CEFI, association, salariat...). 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégrer un repreneur de parrainage CEFI, association, salariat...) ◆ Négocier un compromis de vente avec le repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Notaire : signature du compromis de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Signature des baux.



OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION PAR LES ADEAR

1. LES ÉTAPES DU CÉDANT EN LIEN AVEC LES ACTIONS DE L'ADEAR

La frise ci-dessous présente les étapes du parcours à la transmission pour le cédant et positionne les étapes d'accompagnement des ADEAR.

Tableau 1 – Les étapes du parcours à la transmission

-6/7 ans -5 ans -3 ans -2 ans -1 an Transmission					
Sensibilisation des agriculteurs	Accompagnement à la définition du projet de transmission		Suivi du projet	Accompagnement à la transition	
Visibilité du réseau Soirée projection-débat Café transmission	Formations transmission Diagnostic transmission Rédaction de l'annonce Recherche de repreneur Organisation de visites de la ferme à reprendre		Suivi des démarches avec le cédant	Accompagnement CEFI Formation cédants/repreneurs Médiation	
Réflexion de départ	Préparation et anticipation		Décision	Concrétisation	Finalisation
<i>Réflexion sur ce que veut dire transmettre</i> <i>Parler de son idée de transmettre</i> <i>Envisager la retraite comme un nouveau projet</i>	<i>S'informer sur les modes de transmission possibles</i> <i>Définir un profil de repreneur</i> <i>Evaluation financière pour la retraite</i>	DICAA Recherche active d'un repreneur	<i>État des lieux de la ferme</i> <i>Choix du mode de cession</i> <i>Rencontre et engagement avec le repreneur</i>	<i>Demande d'aides</i> <i>Présentation du repreneur à l'environnement local</i> <i>Réalisation des actes de cession</i>	CFE Retraite

2. SENSIBILISER LES AGRICULTEURS À LA TRANSMISSION

MÉTHODES ET D'OUTILS DE SENSIBILISATION

La phase de sensibilisation à la transmission doit permettre aux futurs cédants de prendre conscience que l'anticipation est la clé de la réussite de leur projet de transmission et qu'ils sont tous concernés par cette problématique même si cela leur semble « loin » encore.

Lors de cette phase d'anticipation, le cédant doit réfléchir sur la notion de transmission, sur ce qu'est une transmission réussie. On peut l'accompagner en lui suggérant de répondre à ces questions :

- * **Quelles sont ses inquiétudes ?**
- * **Comment s'imagine-t-il ce projet ?**
- * **Qu'est-ce qui est motivant dans la transmission ?**
- * **Quelles sont ses priorités ?**
- * **Qu'est-ce qu'implique une transmission, en termes d'avantages et d'inconvénients, selon lui ?**

La sensibilisation peut être ciblée, à destination des futurs cédants uniquement, ou non ciblée, c'est-à-dire à destination du grand public. Plusieurs outils ont été utilisés dans le réseau pour sensibiliser les paysans au sujet de la transmission :

- * **La soirée-débat** (consulter l'annexe 8, p. 55) ;
- * **Le théâtre-forum et/ou le théâtre institutionnel** (consulter l'annexe 8, p. 54) ;
- * **Le questionnaire de première approche du cédant** (consulter l'annexe 11, p. 59).

Un sujet délicat

La transmission est un sujet délicat, parfois même tabou dans le monde agricole, surtout si le cédant n'a pas d'enfant pour reprendre. À l'inverse de l'installation où les candidats vont d'eux-mêmes « porter leur projet » et initier son démarrage, il faut engager le sujet de la transmission avec les futurs cédants pour que ceux-ci se l'approprient. La sensibilisation est donc un moment-clé de l'accompagnement.

OUTILS DE COMMUNICATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Offerts par votre ADEAR

Plaquette de communication

L'un des premiers moyens à mettre en œuvre pour remplir cette mission de sensibilisation est de faire connaître le travail de votre ADEAR au sujet de l'accompagnement à la transmission. Il est suggéré de diffuser l'information auprès des paysans qui approchent de la retraite, mais également auprès des acteurs locaux qui s'intéressent de près ou de loin à la transmission : associations proches du réseau ADEAR, la MSA, la DDT, le PAIT, etc.

La réalisation d'une plaquette de communication¹ de notre accompagnement à la transmission est indispensable pour communiquer sur nos services. Cette plaquette doit offrir une proposition claire d'accompagnement tout en mettant en valeur la spécificité du réseau, notamment l'accompagnement sur les aspects humains et le projet du cédant.

Presse locale

La presse locale peut être un relais efficace de notre accompagnement. Plusieurs méthodes sont possibles pour les interpellés : soit en invitant les journalistes lors d'un café transmission ou à une session du cycle de formation, soit par l'envoi régulier de communiqués de presse. L'idéal serait de réaliser un reportage sur des cédants ayant réussi leur transmission.

Courrier postal

Finalement, il peut être intéressant d'envoyer un courrier à tous les cédants potentiels, afin de les inviter à venir au cycle de formation. Selon les moyens et le temps dont vous disposez, vous pourriez vouloir atteindre les adhérents de la Confédération paysanne de plus de 55 ans, ou encore joindre tous les agriculteurs de plus de 55 ans d'un territoire identifié. Les Communautés de communes peuvent potentiellement vous aider à recueillir les adresses des principaux intéressés, il suffit de les sensibiliser elles-mêmes sur les enjeux de la transmission sur leur territoire. Il va sans dire que cette méthode demande du temps, mais elle peut tout de même en valoir la peine. À vous de voir, selon les réseaux. ■

REMARQUE

♦ Quelle que soit la méthode de sensibilisation choisie, on constate que le témoignage de cédants ayant réussi leur transmission reste l'argument le plus convaincant pour celles et ceux qui se questionnent.

¹ Voir en annexe 9, page 56.